

A.M.E.R.C.I
Compte Rendu
Assemblée générale du 03/02/2023

La convocation officielle a été adressée par courrier électronique (e-mail) à l'ensemble des adhérents ainsi qu'à la mairie d'Allonne (60000) le 19 janvier 2023.

Celle-ci a aussi été mise en ligne à cette même date sur le site Internet (<https://www.amerci.fr>)

L'ordre du jour spécifié dans la convocation :

- Rapport moral et financier ;
- Bilan année 2022 ;
- Orientation 2023
 - Approbation du rapport moral
 - Approbation du budget 2022 (Bilan 2022 et prévision 2023)

Comme indiqué dans l'invitation, tous les documents associés étaient disponibles sur le site Internet. Conformément aux statuts, seules les personnes présentes ou représentées sont en mesure de voter aux résolutions.

Une feuille d'émargement a été complétée.

Sur les 7 adhérents, 6 étaient présents (accompagnés de 2 conjoints) représentant 86%. La personne absente s'étant excusée.

A noter qu'aucun représentant de la mairie n'était présent. (Membre bienfaiteur).

Tenue de l'assemblée :

Remerciements des personnes présentes pour leur participation et pour l'intérêt porté au fonctionnement de l'association.

Présentation des documents associés à l'ordre du jour.

Résultat des votes :

- Approbation Rapport Moral 2022 : 100%
Oui : 7 ; Non : 0 ; Abstention : 0

Approbation à l'unanimité

- Approbation Rapport Financier 2022 : 100%
Oui : 7 ; Non : 0 ; Abstention : 0

Approbation à l'unanimité

Nota : La cotisation n'évolue pas en 2023 (Rappel : Montant déterminé dans le règlement intérieur)

L'ordre du jour étant épuisé, nous partageons un pot de l'amitié avec toutes les personnes présentes.

La trésorière & Secrétaire :
Agnès RIFFE

Le président :
Hervé MARION

